



P.P. CH-3003 Berne, OFJ

Aux participants à l'audition
selon liste des destinataires

Référence du dossier :
Votre référence :
Notre référence : TW
Berne, 20 mai 2011

Modification de l'ordonnance sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (OPPM); révision totale de l'ordonnance du DFJP sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en annexe les projets de modification des deux ordonnances susmentionnées, accompagnés des commentaires y afférant, que nous vous soumettons dans le cadre d'une audition au sens de l'art. 10 de la loi sur la consultation (LCo; RS 172.061).

Les modifications proposées visent, d'une part, à mettre à jour les bases de calcul des forfaits alloués au titre de subvention aux établissements d'exécution des peines et des mesures, d'autre part, à éliminer certaines incertitudes dans l'interprétation des conditions que les établissements d'éducation doivent remplir pour bénéficier de subventions. Nous vous renvoyons aux commentaires et aux rapports en annexe pour de plus amples explications.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir envoyer vos commentaires **d'ici au 25 juillet 2011** à l'Office fédéral de la justice, Unité Exécution des peines et des mesures, Bundesrain 20, 3003 Berne.

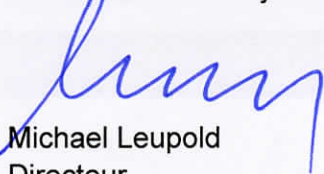
Outre les deux ordonnances en question, vous trouverez deux tableaux de concordance accompagnés de commentaires, un rapport sur l'allocation forfaitaire des subventions de construction et un projet de directives sur les subventions.

Office fédéral de la justice OFJ
Michael Leupold, dr. en droit, avocat
Bundesrain 20, 3003 Berne
tél. +41 31 322 41 43, Fax +41 31 322 20 45
michael.leupold@bj.admin.ch
www.bj.admin.ch

Vous pouvez également télécharger les documents en question sur le site de l'Office fédéral de la justice (www.bj.admin.ch), à la page de l'Unité Exécution des peines et mesures.

En vous remerciant par avance de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Office fédéral de la justice OFJ



Michael Leupold
Directeur

Annexes:

- Projet de modification de l'ordonnance sur les prestations de la Confédération dans le domaine des peines et des mesures inclus les tableaux de concordance et commentaires
- Projet de révision totale de l'ordonnance du DFJP sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures inclus les tableaux de concordance et commentaires
- Rapport sur les forfaits par place pour adulte (pour information)
- Projet de directives sur les subventions (pour information)

Destinataires:

- Offices cantonaux de liaison
- Services cantonaux des constructions
- Autorités et services responsables des constructions affectées à l'exécution des décisions judiciaires
- Organes responsables des établissements d'éducation reconnus
- Directions des établissements d'éducation reconnus